



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° CC31/2024
SÉANCE N° 2 DU 18 MARS 2024

EFFACEMENT DES RÉSEAUX PAR TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE (TEM) – AVENUE CHANZY – LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 12 mars 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents

Christian Lefort, Danielle Guillerme-Caous, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 37), Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (à partir de 18 h 21), Florian Bercault, Bruno Bertier, Marie Boissongontier, Patrice Morin, Camille Pétron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon (à partir de 18 h 28), Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 16), Georges Hoyaux, Catherine Roy (à partir de 18 h 19), Paul Le Gal-Huamé (à partir de 18 h 16), Marie-Laure le Mée Clavreul, Kamel Oghi, Christine Droguet, Sébastien Buron, Samia Sultani, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (jusqu'à 19 h 02), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois (à partir de 18 h 22), Julien Brocaïl, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 35), David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Corinne Segretain, Pierre Besançon, Louis Michel, Marcel Blanchet, Dominique Gallacier, Michel Paillard (à partir de 18 h 20) et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais et Annette Chesnel.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Damien Richard, Isabelle Eymon a donné pouvoir à Nadège Davoust, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Christine Droguet, Antoine Caplan a donné pouvoir à Julien Brocaïl, Georges Poirier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Sultani, James Charbonnier a donné pouvoir à Yannick Borde, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Nicole Bouillon a donné pouvoir à Louis Michel (à partir de 19 h 02), Éric Morand a donné pouvoir à Vincent Paillard, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Corinne Segretain et Olivier Barré a donné pouvoir à Marcel Blanchet.

Anthony Roullier est représenté par Danielle Guillerme-Caous, suppléante.

Nadège Davoust et Bernard Bourgeois ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le: 20 mars 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2024

EFFACEMENT DES RÉSEAUX PAR TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE (TEM) – AVENUE CHANZY – LAVAL

Rapporteur : Sylvie Vielle

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant que Territoire d'Énergie Mayenne assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux électriques de l'avenue de Chanzy, préalablement à des travaux de rénovation de la voirie,

Que la ville de Laval est amenée à participer financièrement au financement de ces travaux,

Que ces opérations d'effacement des réseaux électriques relèvent d'opérations d'aménagement imputables en section d'investissement,

Qu'elles sont réalisées sur un axe où Laval Agglomération peut intervenir pour y réaliser des aménagements cyclables dans le cadre du SDAC (schéma directeur des aménagements cyclables),

Que les dépenses afférentes doivent, par conséquent, être reversées par Laval Agglomération, à due concurrence des montants versés au final, selon les termes d'une convention établie entre les deux parties,

Après avis de la commission mobilité,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval participe financièrement aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques sur l'avenue de Chanzy. La participation de Laval Agglomération sera versée par le biais d'un fond de concours imputé en section investissement, pour un montant global de 70 080 € à la ville de Laval.

Article 2

La convention établie entre la ville de Laval et Laval Agglomération, matérialisant les conditions du remboursement à la ville des dépenses nettes constatées, est approuvée.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, cinq conseillers communautaires s'étant abstenus (James Charbonnier, Yannick Borde, Corinne Segretain, Pierre Besançon et Christelle Alexandre). Guillaume Agostino, Isabelle Eymon, Isabelle Fougeray et Louis Michel, en leur qualité de membres du comité syndical de TEM53 et Julien Brocail et Fabien Robin, en leur qualité de représentants à la commission consultative paritaire de l'énergie (CCPE) de Territoire Énergie Mayenne, ne prennent pas part au vote.

Le Président,

Signé : Florian Bercault